

LES RONDES VERTES

Dimanche 12 février 2017

Type de manifestation : Randonnée pédestre, trail et randonnée VTT
avec plusieurs circuits et plusieurs niveaux

Lieu de départ et d'arrivée : Plage de Viard

Horaires : 7 h départ des Marcheurs

8h départ des vélos

Itinéraire : voir les 5 circuits sur les pages suivantes.

Plan : voir pages suivantes

ITINERAIRE

Communes (indiquez en MAJUSCULES toutes les communes concernées)	Heures de passage	Communes (indiquez en MAJUSCULES toutes les communes concernées)	Heures de passage
<p>Circuit 1 PROMENADE : PETIT-BOURG → PETIT-BOURG</p> <p>DEPART : PLAGE DE VIARD</p> <p>PETIT-BOURG Rougeol – Mairie de Petit-Bourg -Route de Bélair- sentier de pointe à Bacchus-bacadère- passage sous le pont de la Lézarde- Pérou – Torvette ; montée de grande savane ; fond Beauplan ; saussaye ; passage sous la nationale – chemin du concasseur Bibrac –</p> <p>Distance : 16 km</p> <p>ARRIVEE : PLAGE DE VIARD</p>	<p>7 h</p> <p>7h15-7h30</p> <p>8h-8h30</p> <p>9h30-10h</p> <p>10h30-11h</p> <p>11h</p>	<p>Circuit 2 BALADE : PETIT-BOURG →PETIT-BOURG</p> <p>DEPART : PLAGE DE VIARD</p> <p>PETIT-BOURG Rougeol – Mairie de Petit-Bourg -Route de Bélair- sentier de pointe à Bacchus-bacadère- passage sous le pont de la Lézarde- Pérou – Nesty – bananeraie de Féneteau Duquery- saussaye passage sous la nationale – chemin du concasseur Bibrac)</p> <p>Distance : 21 km</p> <p>Arrivée : PLAGE DE VIARD</p>	<p>7h</p> <p>7h15-7h30</p> <p>8h-8h30</p> <p>9h-9h30</p> <p>10h30-11h</p> <p>11h30</p>
<p>Circuit 3 randonnée : PETIT-BOURG →PETIT-BOURG</p> <p>DEPART : PLAGE DE VIARD</p> <p>PETIT-BOURG Rougeol – Mairie de Petit-Bourg -Route de Bélair- sentier de pointe à Bacchus-bacadère- passage sous le pont de la Lézarde- Pérou – Nesty – bananeraie de Féneteau - cabout Tambour – forêt domaniale de Desbordes- Poirier – Gropiot – Duquery - saussaye - passage sous la nationale – chemin du concasseur Bibrac)</p> <p>DISTANCE : 28 km.</p> <p>Arrivée : PLAGE DE VIARD</p>	<p>8h</p> <p>8h30</p> <p>9h-9h30</p> <p>10h-10h30</p> <p>10h30-11h</p> <p>11h-11h30</p> <p>11h30-12h</p> <p>12h</p>	<p>Circuit 4 randonnée sportive : PETIT-BOURG → GOYAVE → PETIT-BOURG</p> <p>DEPART : PLAGE DE VIARD</p> <p>PETIT-BOURG Rougeol – Mairie de Petit-Bourg -Route de Bélair- sentier de pointe à Bacchus-bacadère- passage sous le pont de la Lézarde- Pérou – Nesty – bananeraie de Féneteau - cabout Tambour – forêt domaniale de Desbordes- Poirier – Gropiot – Duquery - traversée de la rivière Moustique – Bois sergent – route forestière de Choisy</p> <p>GOYAVE route forestière de Sarcelles – bananeraie de Blonzac – Blonzac</p> <p>PETIT-BOURG ancienne route de viard – bas Carrère – distillerie Montébello - l'Abandonnée – passage sous la nationale – chemin du concasseur Bibrac</p> <p>DISTANCE: 46 km</p> <p>Arrivée : PLAGE DE VIARD</p>	<p>8h</p> <p>8h30</p> <p>9h-9h30</p> <p>10h-10h30</p> <p>10h30-11h</p> <p>11h-11h30</p> <p>11h30-12h</p> <p>12h-12h30</p> <p>12h30</p>

ITINERAIRE(suite)

Communes (indiquez en MAJUSCULES toutes les communes concernées)	Heures de passage	Communes (indiquez en MAJUSCULES toutes les communes concernées)	Heures de passage
<p>Circuit 5 RAID: PETIT-BOURG → GOYAVE → PETIT-BOURG</p> <p>DEPART : PLAGES DE VIARD</p>	8 h		
<p>PETIT-BOURG Rougeol – Mairie de Petit-Bourg -Route de Bélair- sentier de pointe à Bacchus-bacadère- passage sous le pont de la</p>	8h-8h15		
<p>Lézarde- Pérou – Traverée de la rivière Lézarde, Colin, Poirier, Trinité, Lamothe, morne Cassin, Malgré tout, chemin de Fougère, traversée de la D1 chemin de</p>	8h-8h30		
<p>Clède, Pérou - Nesty – bananeraie de Fénéteau - cabout Tambour – forêt domaniale de Desbordes- Poirier – Gropiot – Duquery - traversée de la rivière Moustique – Bois sergent – route forestière de Choisy-</p>	9h-9h30		
<p>GOYAVE <i>route forestière de Sarcelles (Goyave) – bananeraie de Blonzac - traversée de la rivière la Rose – Route forestière de moreau – Belle vue – la Rose (Goyave)</i></p>	10h30-11h		
<p>PETIT-BOURG ancienne route de viard – bas Carrère – distillerie Montébello – l'Abandonnée – passage sous la nationale – chemin du concasseur Bibrac</p>	11h-11H30		
<p>Distance : 58 km</p>	12h-12h30		
<p>ARRIVEE : PLAGES DE VIARD</p>	13h		

Règlements

PREAMBULE

L'ACVPB organise « LES RONDES VERTES » manifestation de masse, sportive et éco touristique ouverte à la marche et au VTT. Son règlement général est celui de la Fédération Française de Cyclisme (VTT) bien connu par les licenciés FFC. Nous rappelons ici quelques points spécifiques. C'est une manifestation qui tend vers le label « Rando d'or » de la FFC, (l'engagement à l'épreuve vaut acceptation de ce règlement).

Règlement de la ronde des ruelles du vendredi 10/02/2017

Le vendredi 10 février 2017 de 19h à 20h30 l'ACVPB organise un relais par équipe de 2 (voir circuit et plan en annexe). Avec l'aide de la police municipale la circulation sur la Rue SCHOELCHER D33 sera bloquée pendant 1 heure, dans les 2 sens entre les Rues Hégésippe Légitimus et Volcy Bastard.

Règlement de la rencontre école de vélo du samedi 11/02/2017:

Elle se déroule sur le terrain de foot et la plage de Viard (espace sécurisé et non ouvert à la circulation), pendant toute la journée de 8h30 à 11h30 puis de 14h30 à 17h30

Il sera appliqué le règlement coupe de France short track, voir site de la FFC, www.ffc.fr/conv/.../REGLEMENTSVTT/Reglement_2011_Short_Track.pdf
Catégories : concernées de prélicenciés à minimes pour le short-track et de cadets à Masters pour l'éliminator

Règlement du dimanche :

ART. 1 : PARTICULARITES

« Les RONDES VERTES » offre aux participants 5 circuits sur un site naturel. Le parcours le plus facile (la promenade 18 km environ) peut être parcouru par tous, le parcours le plus difficile (Raid 60 km environ) est réservé aux pratiquants entraînés et possédant une bonne technique de pilotage. Cette épreuve suscite le rêve et l'aventure par sa beauté, son esthétique, ses difficultés et son particularisme.

ART. 2 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions peuvent se faire chez GUEPPOIS SPORT rue SCHOELCHER 97170 Petit-Bourg, les dernières inscriptions et retrait de dossard au PC de l'organisation le samedi 11 FEVRIER 2017 à Petit-Bourg. Pas d'inscription le dimanche matin

L'épreuve est ouverte à tous mais l'organisation conseille toutefois aux participants de s'inscrire dans la formule correspondant à leur niveau

Pour la marche
- Formule Promenade (vert) 18 km enfants de 12 à 16 ans et débutants
- Formule balade (vert foncé) 23 km pour les confirmés

Pour le trail:
- Formule randonnée (Bleu) 31 km pour des spécialistes de trail

Pour le VTT :
- Formule promenade (Vert) 18km : enfants de 7 à 10 ans accompagnés ou en famille et les débutants
- Formule balade (vert foncé) 23 km : enfants de 9 à 12 ans accompagnés ou en famille et les débutants
- Formule randonnée (Bleu) 31 km : enfants de 13 ans et plus et les pratiquants occasionnels
- Formule rando sportive (Rouge) 48km : jeunes de 15 ans et plus et les pratiquants confirmés, licence ou certificat médical obligatoire.
- Formule Raid (Noir) 63 km : jeunes de plus de 17 ans et les pratiquants confirmés, licence ou certificat médical obligatoire.

ART. 3 : OBLIGATIONS

Tout participant est tenu de respecter le code de la route, de rouler à droite sur les portions de route, de rester fair-play en toute circonstance et de ne pas jeter ses déchets. Chaque participant doit avoir sa propre assurance pour les dommages corporels et matériels. Le port du casque à coque rigide, jugulaire serrée est obligatoire sur la ligne de départ et durant tout le parcours. La plaque de guidon et le dossard doivent être visibles en permanence. L'organisateur conseille à chaque participant de se munir de son sac à ravitaillement avant le départ (il y aura 5 points de ravitaillement sur les circuits).

ART. 4 : RESPONSABILITE

L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident ou défaillance dû à un mauvais état de santé, d'accident provoqué par le non respect du code de la route et des consignes des organisateurs, de perte ou de vol d'objet ou de matériel. Tous les participants inscrits à la randonnée sportive ou au raid devront présenter une licence ou un certificat médical autorisant la pratique du vélo. Les non licenciés qui n'ont pas d'assurance responsabilité civile peuvent souscrire une licence VTT d'un jour tarif : 10 Euro ou une assurance marche de 5€

ART. 5 : ANNULATION DE LA MANIFESTATION

En cas d'empêchement majeur, les épreuves seront annulées, les frais d'engagement seront remboursés aux concurrents, déduction faite de 50 % conservé par l'organisation pour les frais de dossiers.

ART. 6 : DROIT D'IMAGE :

Tout participant autorise expressément les organisateurs de la 11ème édition « DES RONDES VERTES » ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux RONDES VERTES, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et /ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ART. 7 : DESISTEMENT OU ABSENCE

Il n'y aura pas de remboursement des inscriptions pour tout désistement après le 10/02/2017.
Les participants absents au départ, pour quelque raison que ce soit, ne pourront prétendre au remboursement des frais d'inscription.

ART. 8 : BALISAGE DES CIRCUITS

Tous les circuits seront balisés à l'aide de la signalisation normalisée de la FFC (voir affichage au départ)

ART. 9 : SECURITE

La manifestation sera couverte par 2 ambulances et des secouristes, les pompiers de Petit-Bourg seront alertés. Des signaleurs et la police municipale vont assurer la protection des participants dans les carrefours présentant un danger. Le temps limite de passage au niveau du dernier ravitaillement de Blonzac est fixé à 5 heures après l'heure de départ, au delà, tout participant sera contraint de rentrer directement.

ART. 10: CONTROLE DU KILOMETRAGE

Tout le long du parcours il peut y avoir des balises avec des numéros, munies d'une pince, d'une part et chaque participant aura d'autre part une fiche avec des cases. Il aura à pincer la case correspondante lors de son passage devant chaque balise, à son arrivée il remettra la fiche au juge d'arrivée qui confirmera ou pas le parcours effectué.

ART. 11 : CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Pas de classement à l'arrivée mais les participants peuvent avoir leur temps de parcours en fonction du circuit effectué.
En fonction des dons offerts par les partenaires, des récompenses seront remises à partir d'un tirage au sort.

Contacts : Gueppois Sport Tel/Fax 0590 95 54 90, port: 0690 36 18 23; site: <http://acvpb.org> ; Email : acvpb@acvpb.org